

Retourner à : Ville de Diekirch, Services Industriels, 32, route de Larochette, L-9254 Diekirch

Tél. 808780-501 / [services.industriels@diekirch.lu](mailto:services.industriels@diekirch.lu)

A remplir en lettres imprimées svp

Adresse du raccordement			
Numéro du bâtiment		Rue / Zone Industrielle	
Face au numéro		Code Postal	
A côté du numéro		Localité	

	Propriétaire du poste de transformation *	Payeur	Électricien <sup>2</sup>
Nom / Société			
Prénom / Raison sociale			
N° Registre de commerce			
N° et Rue			
Code postal et Localité			
Personne de contact (Nom & Prénom)			
E-mail			
Téléphone et/ou GSM			
Date			
Signatures			

\* Avec sa signature, le propriétaire du poste de transformation donne son accord.

<input type="checkbox"/> Raccordement d'un nouveau poste de transformation	<input type="checkbox"/> Raccordement d'un poste de transformation chantier
--	---

Puissance installée		Puissance installée	
	kVA		kVA
Nombre de transformateurs		Nombre de transformateurs	
Puissance souscrite du site		Puissance souscrite du site	
	kVA		kVA
Installation de production prévue	<input type="checkbox"/> oui ** <input type="checkbox"/> non	Durée du chantier	

\*\* Veuillez en plus remplir le formulaire „Demande de raccordement d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité“

<input type="checkbox"/> Suppression d'un raccordement
--

Nom du poste / N° du poste si existant (voir plaquette sur la porte du poste)	
Numéro du contrat de raccordement	

Informations supplémentaires
------------------------------

Remarques
-----------

1. Les plans de construction et schémas du poste de transformation sont à joindre en *double exemplaire* pour approbation à la présente demande.
2. L'électricien doit être détenteur d'une autorisation pour travailler dans la moyenne tension.
3. Pour des installations comportant plusieurs clients et pour lesquelles la puissance du transformateur est supérieure ou égale à 250 kVA, une unité de mesure de contrôle complémentaire est exigée.
4. Les documents suivants sont à joindre obligatoirement à votre demande de nouveau raccordement MT:
  1. Autorisation de bâtir *complète*
  2. Un extrait du plan cadastral min. 1:2500
  3. Plan d'implantation avec l'emplacement du poste de transformation

Pour toute information complémentaire, prière de consulter le *Catalogue de services* publié sur notre site internet [www.diekirch.lu](http://www.diekirch.lu)